

MAIRIE

Horaires d'ouverture :

Lundi, mercredi
et vendredi de 9h à 12h
et de 14h à 17h
Mardi, jeudi et samedi
de 9h à 12h

02 97 66 82 08
mairie@colpo.fr
www.colpo.fr

 Commune de Colpo

MÉDIATHÈQUE

Horaires d'ouverture :

Mardi de 16h30 à 19h
Mercredi de 10h à 12h30
et de 14h30 à 18h
Samedi de 10h à 12h30

02 97 66 33 46
mediatheque@colpo.fr

ETAT CIVIL

Naissances : Raphaël
BOUCARD, 14/04

Décès :

Mariages : Marlen LEYGUE
et Maxence MEUNIER, 19/04

FLASH INFO

MAI 2025



CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants, le 29 avril 2025 :

Créances admises en non valeur 2025 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Kanerion Bro Boio - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'AAPPMA du Loc'h - Versement d'une subvention à l'association de chasse Saint-Hubert pour le compte des piégeurs de ragondins - Renouvellement de l'adhésion au CAUE (année 2025) - Renouvellement cotisation Fédération Européenne des Cités Napoléoniennes - Dénomination des voies desservant le lotissement à créer « Les Vallons de Kerhuel », rue de Kornevec - Commission de contrôle financier : désignation des membres - Travaux d'extension réhabilitation de la mairie de Colpo : proposition d'avenants - Demande de subvention au titre du fonds de concours aux équipements sportifs de GMVA dans le cadre de la réhabilitation de la salle omnisports - Personnel communal : actualisation du tableau des effectifs

Retrouvez le compte rendu des conseils municipaux sur le site internet de la commune, rubrique « Vie Municipale », ma Mairie / délibérations



ACTUALITÉS



COMMÉMORATION DU 8 MAI

La cérémonie de commémoration aura lieu **jeudi 8 mai** à partir de 10h30 devant la mairie où se tiendra une vente de bleuets. La cérémonie religieuse aura lieu à 11h, suivie de la cérémonie au Monument aux Morts à 11h30. Un vin d'honneur à l'Espace Camerata clôturera cette matinée.

BOULANGERIE : CHANGEMENT DE PROPRIETAIRES

Depuis le 1^{er} mai 2025, Monsieur et Madame CLECH Fabrice et Jennifer succèdent à Monsieur et Madame DERVAL Stéphane et Karine. **La boulangerie sera fermée pour travaux jusqu'au 12 mai inclus.** Réouverture le mardi 13 mai !

RAPPEL DES RÈGLES D'URBANISME

Pour toutes constructions au-delà de 5m², une réglementation s'applique. Vous avez **l'obligation de déposer une déclaration préalable si vous avez pour projet de :** modifier l'aspect extérieur de votre construction ; créer, modifier ou remplacer votre clôture et/ou portail ; créer, agrandir ou supprimer une ouverture ; changer de matériaux ou la teinte des portes, volets, fenêtres ; implanter une piscine, même hors sol, de plus de 10 m² ; changer la destination d'un bâtiment ; créer de la surface de plancher et/ou d'emprise au sol, de 5m² à 20 m² ; créer une véranda, un abri de jardin, une serre, autre annexe (abri à bois,). **Votre projet peut être soumis à l'obligation de déposer un permis de construire pour la construction ou l'agrandissement d'une maison individuelle ou de ses annexes de plus de 20 m² :** sans recours à un architecte si la surface de plancher cumulée est inférieure à 150m² ; avec recours à un architecte si plus de 150m². Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'urbanisme. Pour tous renseignements, vous pouvez contacter l'accueil de la mairie.

RAMASSAGE DES ORDURES

Les poubelles doivent être **déposées la veille au soir** sur les points de ramassage et **retirées après la collecte.** Il est interdit de les laisser sur le domaine public.

RÈGLEMENTATION : FEU ET BRULAGE DE VÉGÉTAUX

Les feux sont formellement interdits. **Il est interdit de brûler ses déchets verts ou ménagers**, de jour comme de nuit. En effet, les feux génèrent une pollution (particules fines) et peuvent déclencher un incendie. De plus, il est important de préserver votre santé, et celle de votre voisinage. Il est possible d'utiliser les tontes comme paillage ou de les composter. En cas de non-respect de ces mesures, vous pouvez être redevable d'une **amende de 450€ maximum**.

SÉJOURS D'ÉTÉ : ALSH



L'accueil de loisirs organise plusieurs séjours pour cet été :

- **Du 15 au 18 juillet (6-8 ans)** : Camping à Guerlédan avec Accrobranche, grands jeux, veillées animées

- **Du 21 au 25 juillet (8-11 ans)** : Camping à Guerlédan avec Kayak, Accrobranche, jeux, veillées...

- **Du 7 au 11 juillet (11-14 ans)** : Camping en Vendée avec O'Gliss park, soirée à la Rochelle, jeux, veillées...

Infos et réservations à l'adresse accueildeloisirs.colpo@ufcv.fr

FESTIVITÉS DE L'ÉTÉ

La troisième édition de « **Colpo fête le Second Empire** » se déroulera le **dimanche 6 juillet 2024**. Le programme détaillé des festivités sera communiqué prochainement. La veille, le **samedi 5 juillet** en soirée, vous retrouverez la traditionnelle **fête du bourg avec concert et feu d'artifice** !



MÉDIATHÈQUE

SPECTACLE « LE CHANT DES PIERRES »

Samedi 17 mai à 14h : Atelier de création d'histoire à la médiathèque. Créez une histoire collective sur les mégalithes et découvrez les secrets de l'art de conter. Puis à **17h**, rendez-vous sur le site mégalithique de Larcuste pour le spectacle **Le Chant des Pierres**. Rémy Cochen vous transportera dans un monde où le vent fait chanter les pierres, où les menhirs voyagent jusqu'à la mer, et où les tables de pierre ouvrent des passages vers le monde des korrigans. **À travers contes et légendes, explorez l'origine du premier menhir du monde et bien plus encore**. Le site de Larcuste offre un cadre idyllique pour se plonger dans les récits ancestraux et contempler les traces laissées par nos ancêtres. Gratuit - À partir de 7 ans - Réservation sur <https://www.mediathequesdugolfe.bzh/>

ASSOCIATIONS

TROC & PUCES

L'association Colpo Athlé Plaisir organise un troc & puces le **dimanche 18 mai 2025** à la salle omnisport et Camerata de 8h à 18h. Renseignements et inscription : <https://www.colpo-athle-plaisir-56.fr> ou par mail à myriam.legougaud@orange.fr. Entrée : 1,50€ / gratuit - 16 ans



INFORMATIONS DIVERSES

TROMÉNIE DE SAINTE ANNE

La Troménie de Sainte-Anne est bien plus qu'une simple procession. C'est un événement dont les racines sont profondément ancrées dans l'histoire du Diocèse de Vannes, puisqu'il a vocation à rappeler à chacun l'importance de sainte Anne pour les Bretons. Une proposition unique en son genre, où **une statue de Sainte-Anne est tirée par un cheval et une calèche, traversant les terres morbihannaises au rythme des prières et des chants, des bombardes et des cornemuses**. Elle passera par Colpo le **dimanche 11 Mai à 16h** pour un recueillement à la chapelle St Meen au Vieux Colpo et à l'Eglise puis le **lundi 12 Mai à partir de 10h** à l'Eglise pour la messe suivie d'une procession vers la chapelle Notre Dame de Kerdroguen, suivi d'un repas champêtre. Plus d'infos : www.sainte-anne.bzh/

GMVA : ATELIERS NUMERIQUES

Le Loc'h info services de Grand-Champ organise un atelier numérique le **lundi 12 Mai à 14h** sur le thème « **Découvrir et utiliser facilement Mon Espace Santé** ». Inscription obligatoire et gratuite au 06 50 40 69 08 ou par mail à m.paitel@gmvagglo.bzh. D'autres ateliers auront lieu, le 2 juin pour « s'initier aux paiements en ligne en toute sécurité » et le 10 juin pour « faire ses démarches administratives en ligne »

PERMANENCES ASSISTANTE SOCIALE

La prochaine permanence aura lieu le **jeudi 20 mai de 9h30 à 12h30**.

Elle vous recevra uniquement sur rendez-vous au **02 97 69 52 00**